

Le Vendredi 18/07/2014

« Les derniers jours du mois du ramadan »

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Seigneur de l'Univers et que Ses grâces et Sa paix soient accordées à Son Messager.

Mes frères, les derniers jours du mois béni se rapprochent, ces jours par lesquels Dieu Azawajal a juré dans sourate « Alfajre » : « Par l'Aube ! Et par les dix nuits ! ». Profitez de cette période en obéissant à Allah Azawajal. Accomplissez au mieux le jeûne de ses journées et illuminez ses nuits par les prières nocturnes et le « Quiam ». Repentez-vous à la fois du mois invoquez Allah pour demander son pardon, le grand perdant et privé de ce mois sera celui qui n'a pas été pardonné.

Le prophète (SWS) donnait une importance grandiose à ces dix derniers jours comme le montre le hadith suivant : 'Aïsha (radiallahu 'anha) a dit : « Quand les dix derniers jours (de Ramadan) arrivaient, le prophète (SWS) passait sa nuit dans l'adoration, réveillait sa famille (la nuit), redoublait d'efforts et serrait son Izar (pagne). »

Ce hadith est la preuve que les dix derniers jours de Ramadan ont une vertu spéciale plus que n'importe quel autre (jour), dans lequel on doit augmenter dans l'obéissance et les actes d'adoration, comme la prière, le dhikr (rappel) et la récitation du Qur'an.

Dans ces dix jours, se trouve aussi une nuit qui est meilleure que mille mois, celui qui sera privé de son bien, sera véritablement privé. Dieu Azawajal dit de cette nuit dans sourate « Alqadr » : « La nuit d'Al-Qadr est meilleure que mille mois », il dit aussi dans sourate « La Fumée » : « Durant laquelle est décidé tout ordre sage ».

La nuit d'Al-Qadr se trouve dans une des nuits impaires plus probablement que dans les autres nuits (paires), selon la parole du Prophète (SWS) : « Je vois que tous vos rêves s'accordent pour qu'elle (la nuit d'Al-Qadr) soit dans les dix dernières nuits. Cherchez-la parmi les jours impairs de ces dix derniers jours » et dans un autre récit « cherchez-la parmi les nuits impaires des dix dernières nuits » (sens du hadith)

Allah n'a pas révélé la connaissance de son moment précis à Ses serviteurs probablement par miséricorde pour eux, pour qu'ils cherchent à augmenter leurs bonnes actions en la recherchant dans ces nuits honorables, en priant, en faisant du dhikr et en L'invoquant. Ainsi ils augmenteront leurs bonnes œuvres et chercheront à se rapprocher d'Allah et à obtenir Sa récompense.

Le Prophète (SWS) avait l'habitude d'effectuer la retraite à la mosquée (al i'tikaf) au cours des dix derniers jours du Ramadan. Dans la Sunna, de nombreux hadiths abondent dans ce sens. Il en est le hadith d'Aïcha (SWS) selon lequel le Prophète (SWS) avait l'habitude d'effectuer cette retraite au cours des dix derniers jours du Ramadan. Après sa mort, ses femmes ont perpétué cette pratique » (rapporté par al-Boukhari, et par Mouslim). Il est recommandé au musulman durant la retraite pieuse d'occuper son temps par des œuvres d'obéissance telle que la lecture du Coran, le rappel, la prière, etc. De même, il lui faut éviter de perdre son temps dans les choses inutiles comme le font certaines personnes en retraite pieuse qui restent dans la mosquée et à qui les gens tiennent constamment compagnie pour discuter, ce qui interrompt inutilement leur retraite. En revanche, s'il lui arrive de discuter de temps à autre avec des gens ou sa famille, il n'y a alors aucun mal.

Quant aux invocations recommandées par la sunna lors de la nuit d'Al-Qadr, il ya ce hadith : D'après Aïcha (qu'Allah l'agrée), j'ai dit au Prophète (SWS): Ô Messager d'Allah ! Vois-tu si je connais dans quelle nuit est la nuit du destin que dois-je dire durant cette nuit ?

Le Prophète (SWS) a dit: « Tu dis: Ô Allah tu es certes pardonneur et tu aimes le pardon alors pardonne moi ».

Wasalamoualaykoum warahmatou allah.